

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL
MUNICIPAL

DU 24 Mars 2001



Publication faite en conformité de l'article L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

MM. COSME, Maire, BARTOLONE, DECOBERT, RENAULT, Mme
LEGRAND, MM. HURET, GRANDVOINET, INCERTI-FORMENTINI,
LEVESQUE, Mme GROS, Maires Adjointes, M. AMARA, Mmes LAPORTE,
LESCURE, MM. ABERLE, VIAL, Mmes GUISES, MAMOU, MONNAIS,
VAN HESSCHE, BELLUE, CUESTA, BOULEMSAMER, MM. DRODE,
SOUDON, Mlles MIMOUNI, PESCH, MM. DUPONT, SANVEE, Mme
BADIOU, M. DEGARDIN (à partir de 20h08), Mme RAOUADI, Conseillers
Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents, excusés
et représentés :

Mme SIRE, Conseillère Municipale, représentée par Madame LESCURE,

Étaient absents

M. BOISSON,
M. DEGARDIN (de 19h30 à 20h08)

Secrétaire :

Mlle Amira MIMOUNI

La séance est ouverte à 19h30.

Monsieur le doyen d'âge préside et ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h30.



1

Installation du Conseil Municipal par le doyen d'âge :

- Monsieur le doyen d'âge propose Mademoiselle Amira MIMOUNI comme secrétaire de séance, ce qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le doyen d'âge proclame les résultats des élections municipales du 18 mars 2001 :

Inscrits : 6853

Votants : 3846

Blancs et nuls : 176

Suffrage exprimé : 3670

Liste "LA GAUCHE PLURIELLE RASSEMBLEE POUR LE PRE" LISTE

PRESENTEE PAR LE PARTI SOCIALISTE, LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS, A GAUCHE AUTREMENT, LES VERTS ET DES PERSONNALITES GERVAISIENNES : 2275

Liste "POUR LE PRE SAINT-GERVAIS, OSONS LE CHANGEMENT" : 1395

La Liste "LA GAUCHE PLURIELLE RASSEMBLEE POUR LE PRE" LISTE PRESENTEE PAR LE PARTI SOCIALISTE, LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS, A GAUCHE AUTREMENT, LES VERTS ET DES PERSONNALITES GERVAISIENNES a obtenu 27 sièges.

La Liste "POUR LE PRE SAINT-GERVAIS, OSONS LE CHANGEMENT" a obtenu 6 sièges.

La liste des conseillers municipaux est la suivante :

BARTOLONE Claude
COSME Gérard
RENAULT Julien
LEGRAND Martine
LESCURE Mariama
MONNAIS Nicole
GROS Monique
LEVESQUE Robert
VIAL Michel
LAPORTE Marie-Paule
GRANDVOINET Bernard
BELLUE Véronique
VAN HESSCHE M. Christine
INCERTI FORMENTINI Georges
DECOBERT Jean-Luc
GUISES Elisabeth
MAMOU Danielle
DRODE Cédric
BOISSON Maurice
MIMOUNI Amira
ABERLE Edgard
BOULEMSAMER Holia
HURET Marc
CUESTA Maria Pilar
SOUDON Nicolas
AMARA Charles
SIRE Catherine
DUPONT Jean-Claude
BADIOU Monique
SANVEE Roger
PESCH Micheline
DEGARDIN Luc
RAOUADI Lynda

Il proclame installer dans leur fonction de Conseillers Municipaux les 33 conseillers municipaux.

Monsieur le Doyen d'Age demande l'adoption de la procédure d'urgence. En effet, par circulaire en date du 23 janvier et 13 mars 2001, Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis a imposé que les Conseils Municipaux se réunissent de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

L'interprétation qui pourrait être faite du délai de convocation fixé à 5 jours francs amène à demander de considérer que notre conseil s'est réuni en urgence conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur l'urgence de la convocation du Conseil Municipal, le doyen d'âge fait procéder au vote :

pour : 26
contre : 5

Monsieur le Doyen d'Age fait lecture du discours suivant :

"J'ai une pensée particulière envers nos collègues qui ont très fortement œuvré

pour la commune au cours des précédents mandats et que nous ne retrouvons pas aujourd'hui parmi nous. Je pense à Madame Lucienne KLEIN, Monsieur Marcel DEBARGE, Gilbert MEMETON, Claude BOURSAT, Marielle SCHOTT, Monsieur Alain CLAICHARD, Monsieur André SCEMAMA, Madame Micheline LOGETTE, Madame Catherine MANSION, Mademoiselle Laetitia DEKNUDT, Monsieur René YVON, Monsieur Jean Loup VIEILLEVIGNE, Monsieur Georges LARIVE, Monsieur Thierry BERTHON.

Je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre élection au sein de l'assemblée municipale. Vous êtes donc porteurs de la confiance des habitants de notre ville. Ceux-ci vous ont mandaté pour gérer leur quotidien, pour organiser et structurer leur devenir.

La tâche ne sera pas simple, vous serez à même de comprendre qu'il est difficile de satisfaire tout le monde et son père, vous essuierez plus de reproches que de compliments. Votre récompense sera d'être consciencieux dans votre action, d'avoir tout fait, tout tenté pour servir les intérêts de ceux qui vous ont investi à cette fonction d'élu.

Depuis de nombreux mandats, nous avons toujours eu une représentation féminine, la loi sur la parité a assuré une présence effective de dames au sein du Conseil Municipal ce dont, chers collègues, vous comme moi, nous nous réjouissons. Cela ne peut qu'être bénéfique à la mise en chantier de nos travaux.

Des travaux et projets nombreux et importants ont été retenus dans le programme municipal.
Je vous en souhaite pleine réussite.

Notre conseil, outre de s'être féminisé, s'est rajeuni (je ne parle pas de moi). Cela est très réconfortant car c'est assurer la relève afin de poursuivre l'œuvre entreprise qui ne peut s'interrompre.

Il vous faudra vous instruire de la ville dont vous avez la charge, ne pas croire qu'avant vous il n'y avait rien et que tout est à inventer. Vous aurez à connaître les limites dans la mise en place de vos projets, vous ragerez devant les contraintes financières qui exigeront de vous toute la réflexion et le génie nécessaire pour les faire aboutir.

Votre commune existait au 12^{ème} siècle, elle a connu sa véritable indépendance lors de la confection des cahiers de doléances de 1787, elle a été amputée de plus de la moitié de son territoire par la ville de Paris. C'est pourquoi, nous sommes la plus petite commune de France en surface et aussi la plus dense en population.

J'ajouterai aussi celle qui a depuis quelques temps la plus grande densité d'hommes d'Etat au km².

A ce niveau de son historique, je voudrais vous apporter quelques précisions. Dans un document paru en 1995, il était écrit : "depuis près de 20 ans, le PRE SAINT-GERVAIS est aux mains d'une équipe socialo communistes complètement épuisée".

Tout récemment : "depuis plus de 70 ans, les socialistes ont la main mise sur la ville".

Si la gauche est encore aujourd'hui chargée de la destinée du Pré Saint-Gervais, ce n'est que par la volonté des gervaisiens.

Pour qu'à l'avenir, lors de l'élaboration d'un document à caractère polémique, je vous apporte, mes chers collègues, cette précision : le Pré Saint-Gervais est à direction socialiste depuis 1904. Ne serait ce qu'en souvenir respectueux de nos prédécesseurs et des populations qui les ont élus, d'avoir la gentillesse de retenir cette date 1904.

Je vous remercie de votre aimable attention, je vous renouvelle mes encouragements et mes vœux de réussite. Je suis sûr de votre succès.

Votre doyen très dévoué et fidèle."



2

ELECTION DU MAIRE

- L'ordre du jour appelle l'élection du maire.

Le doyen d'âge rappelle que le maire est élu suivant les dispositions législatives prévues par le code général des Collectivités Territoriales suivant les articles L 2122-1 et L 2122-4.

Le maire est élu parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il est âgé de 18 ans révolus.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'est élu à la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Ces dispositions sont prévues à l'article L 2122-7 du code général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le doyen d'âge rappelle qui est candidat au poste de maire du Pré Saint-Gervais ?

- Claude BARTOLONE présente la candidature de Monsieur Gérard COSME,
- Monique BADIOU présente la candidature de Monsieur Jean-Claude DUPONT.

Avant de procéder à l'élection du maire, le doyen d'âge rappelle qu'il y a les candidatures suivantes :

- Monsieur Gérard COSME,
- Monsieur Jean-Claude DUPONT.

le doyen d'âge demande d'inscrire sur les bulletins placés devant chaque conseiller municipal et il est demandé à l'appel du nom de chaque conseiller municipal de placer le bulletin dans l'urne.

Il demande à Mademoiselle Amira MIMOUNI de procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat de l'élection au poste de maire du Pré Saint-Gervais est le suivant :

Conseillers ayant participé à l'élection : 31
Bulletins trouvés dans l'urne : 31
Bulletins blancs et nuls : 0

Ont obtenu :

- Gérard COSME 26 voix
- Jean-Claude DUPONT 5 voix

Monsieur Gérard COSME est proclamé Maire du Pré Saint-Gervais.

Il est demandé à Gérard COSME de venir présider la séance du Conseil Municipal.

Monsieur DEGARDIN arrive à 20h08.

Monsieur Claude BARTOLONE remet à Monsieur Gérard COSME l'écharpe tricolore.

Le Maire prend la parole :

"Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Ministre,
Madame la Conseillère Générale,
Mes chers Collègues,

Merci, merci de la confiance que vous venez de me témoigner en me remettant la charge de Premier Magistrat de cette commune que nous aimons tous : le Pré Saint-Gervais.

Elu Maire, j'adresse mes remerciements à celles et à ceux qui ont confié à la Gauche Rassemblée le futur de notre ville.

Maire, je le serai au service de toute la population sans distinctions.

Etre Maire d'une ville, c'est assurer la place de chacun dans la cité,
quelques soient ses origines,
quelque soit sa couleur de peau,
quelques soient ses convictions politiques,
quelques soient ses convictions religieuses.

Liberté, Egalité, fraternité,

La République porte en son sein les valeurs nécessaires à cette réussite.

Etre Maire de gauche, c'est avoir des convictions politiques, des convictions humanistes.

Militant socialiste depuis 1974, je n'en manque pas.

Le rassemblement de tous ne peut se faire que dans la clarté.
Dans la clarté des choix
Dans la clarté de l'action.

C'est pourquoi, je l'affirme avec force, je mettrai en œuvre au rythme de nos capacités budgétaires, le programme que les Gervaisiennes et les Gervaisiens ont choisi.

En direction de la jeunesse,
En direction de l'école,
En direction de la solidarité,
En direction de l'environnement et du cadre de vie.

Notre histoire avec le Parti Communiste est connue.
De l'union de la gauche des années post 68 à la majorité plurielle d'aujourd'hui sans oublier le rassemblement des années 80, toutes ces stratégies développées ont permis l'instauration d'une vraie démocratie dans notre pays.

La majorité municipale aujourd'hui, c'est aussi la présence d'élus de "A Gauche Autrement". Parmi eux, des militants verts.
Partie composante de la majorité municipale, je leur souhaite la bienvenue.
Je leur dis ma confiance.
Je compte sur leur action.

Mais vous le savez, nous avons bâti notre équipe sur la double parité.
Celle voulue par le Gouvernement et aujourd'hui inscrite dans la loi "la parité Homme, Femme".

Mais aussi, celle que nous avons souhaitée, la Parité entre Gervaisiennes et Gervaisiens qui ont choisi l'engagement politique pour servir notre Ville.

Et celles et ceux qui ont fait le choix du Militantisme Associatif pour servir nos concitoyens.

Parmi eux, je voudrais saluer la présence de Maria Pilar JIMENEZ CUESTA, ressortissante de la communauté européenne.
Symbole de la Construction de l'Europe.
Symbole de la solidarité des peuples.

Au cours de ces 6 années, nous débattons ensemble de projets pour le Pré Saint-Gervais, en respectant les idées de chacun.

Grâce au mode de scrutin voulu par François MITTERRAND en 1983, l'opposition doit prendre toute sa place au sein de notre assemblée.

Qu'elle soit assurée de mon respect,
Qu'elle soit assurée de mon écoute.

Notre conseil, dans ses actions, décide des missions de service public et il revient au personnel communal de les faire vivre, de les mettre en œuvre.

En trois ans, j'ai pu apprécier leur dévouement, leur conscience professionnelle, leur savoir faire qui donnent toute leur efficacité à nos délibérations, à nos choix.

Qu'ils le sachent, mon bureau est ouvert, je serai plus que jamais à l'écoute des problèmes qu'ils rencontrent, à l'écoute des desiderata que toute carrière professionnelle fait naître.

Lors de notre prochaine réunion du Conseil, j'aurai à cœur de vous présenter la mission de chacun d'entre nous pour ces 6 années à venir.

D'ores et déjà, conforté dans nos choix par les Gervaisiennes et Gervaisiens que j'ai rencontré dans cette campagne des élections municipales, je tiens à vous annoncer la création de 3 nouveaux secteurs d'activités.

Le premier d'entre eux sera la Démocratie locale.

Le principe de concertation, bien connue et bien vivant, ici au Pré Saint-Gervais, perdurera.

Nous continuerons à valoriser la vie associative, pilier de la vie démocratique et citoyenne.

Nous savons qu'elle est un relais efficace avec la population, qu'elles portent les aspirations des habitants et qu'elle participe à répondre à leurs besoins.

Culture, Musique, Sport, Théâtre, Danse, mais aussi, Soutien Scolaire, Aide à l'intégration, solidarité, leurs actions sont indispensables d'autant qu'elles sont de qualité.

Mais de plus, fidèle à nos engagements, nous créerons des comités de quartier, dotés d'une charte de fonctionnement, qui se réuniront régulièrement et qui seront des lieux de débat pour nos projets collectifs.

Le deuxième sera la création d'une délégation au logement chargée de mettre en place parallèlement à l'instauration du numéro unique d'attribution, une commission de lutte contre l'insalubrité, de lutte contre les marchands de sommeil, commission qui aura aussi à charge l'animation d'un conseil communal du logement.

Enfin la troisième sera de créer un pôle en nouvelle technologie au service de la communication tant externe qu'interne. En collaboration avec tous nos partenaires, l'installation du câble dans notre ville sera ainsi gérée dans ce cadre.

Comme je vous le disais au début de mon intervention, nous continuerons à accorder une priorité à la jeunesse, à l'éducation.

Il est de notre responsabilité d'assurer à chaque enfant les conditions de sa réussite.

Nous le savons, l'égalité des chances n'est pas l'équité des moyens.

Pour cela, nous signerons avec l'Etat dans les mois à venir un Contrat Educatif Local pour lequel Martine LEGRAND a déjà fait beaucoup.

De plus, sous une forme qu'il nous reste à inventer, nous devons apporter aux parents un soutien qui apparaît aujourd'hui indispensable pour certains d'entre eux afin qu'ils assurent pleinement la charge éducative de leurs enfants.

Dans les mois qui viennent, commencera le chantier de la ZAC Deltéral/Sémanaz.

Nous y accueillerons une clinique de soins de suite, une MAPAD, un voire plusieurs équipements hôteliers.

La vie économique fera d'ailleurs l'objet d'une délégation à part entière, d'une délégation plus forte.

En plus de la revitalisation que cela représentera pour notre ville, ces projets seront aussi créateurs d'emploi.

Vous le savez, en 3 ans grâce à l'action du Gouvernement, auquel tu appartiens, mon Cher Claude, le chômage a reculé de plus de 1 million de demandeurs d'emploi.

A notre niveau, nous relayerons cette politique en collaboration avec les investisseurs, les services de l'emploi.

Et aussi dans un autre domaine en collaboration avec la RATP qui actuellement cherche à recruter des chauffeurs. Nous organiserons à cet effet un bureau d'accueil et de présentations des postes afin que les Gervaisiennes et les Gervaisiens soient les premiers bénéficiaires de ces propositions.

Nous continuerons à mettre en œuvre une politique sociale qui permettra à tous d'accéder au service public notamment par la poursuite du quotient familial.

Naturellement tout cela se fera dans le cadre d'une fiscalité maîtrisée pour laquelle nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts sur toute la durée du mandat, comme nous en avons tenu l'engagement sur le mandat qui s'achève.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais à cœur de vous dire. Permettez moi en cet instant de m'adresser à un ami, Claude BARTOLONE.

Mon cher Claude, je sais combien l'obligation inattendue de choisir entre la fonction ministérielle et celle de premier magistrat de la ville t'a mis dans l'embarras. Je sais aussi que ton premier sentiment était d'assumer les fonctions qui sont les miennes aujourd'hui.

Tu as choisi.

Tu as fait le bon choix.

Car aujourd'hui on le sait, tu continueras à servir les Gervaisiennes et les Gervaisiens, comme tu l'as toujours fait. En témoignent :

- l'installation d'une antenne du commissariat de police dans le cadre du Contrat Local de Sécurité,

- les crédits PALULOS obtenus dans le cadre de la réhabilitation de la cité Henri Sellier,

- la réhabilitation de la poste,

- l'obtention avec la complicité de notre député Bertrand KERN et de notre sénateur Marcel DEBARGE de crédits importants dans le cadre des réserves parlementaires.

Bref mon cher Claude, je le disais, tu continueras à servir nos concitoyens comme tu l'as toujours fait.

Tu continueras à agir pour la Gauche.

Tu continueras à agir pour la France.

De tout cela nous te disons merci.

Ensemble nous conduirons dans le troisième millénaire,

Un Pré Saint-Gervais moderne,

Ouvert à l'avenir,

Respectueux de son passé,

Fidèle à son idéal."



3

Détermination du nombre de Maires-Adjoints

- Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre total des Maires-Adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que le Conseil du Pré Saint-Gervais compte 9

Maires-Adjoints.

A l'unanimité, le Conseil décide que le nombre d'adjoints au Maire est fixé à 9.



4

Election des Maires-Adjoints

- - Pour le poste de premier Maire-Adjoint, Monsieur Claude BARTOLONE est candidat :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14
Claude BARTOLONE : 26 voix.
Monsieur Claude BARTOLONE est proclamé premier Maire-Adjoint.

- Pour le poste de deuxième Maire-Adjoint, Monsieur Jean-Luc DECOBERT est candidat :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14
Jean-Luc DECOBERT : 26 voix.
Monsieur Jean-Luc DECOBERT est proclamé deuxième Maire-Adjoint.

- Pour le poste de troisième Maire-Adjoint, Monsieur Julien RENAULT est candidat :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 13
Julien RENAULT : 26 voix.
Monsieur Julien RENAULT est proclamé troisième Maire-Adjoint

- Pour le poste de quatrième Maire-Adjoint, Madame Martine LEGRAND est candidate :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14
Martine LEGRAND : 26 voix.
Madame Martine LEGRAND est proclamée quatrième Maire-Adjoint.

- Pour le poste de cinquième Maire-Adjoint, Monsieur Marc HURET est candidat :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14
Marc HURET : 26 voix.
Monsieur Marc HURET est proclamé cinquième Maire-Adjoint.

- Pour le poste de sixième Maire-Adjoint Monsieur Bernard GRANDVOINET est candidat :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14
Bernard GRANDVOINET : 26 voix.
Monsieur Bernard GRANDVOINET est proclamé sixième Maire-Adjoint.

- Pour le poste de septième Maire-Adjoint, Monsieur Georges INCERTI-FORMENTINI est candidat :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14
Georges INCERTI-FORMENTINI : 26 voix.
Monsieur Georges INCERTI-FORMENTINI est proclamé septième Maire-Adjoint.

- Pour le poste de huitième Maire-Adjoint Monsieur Robert LEVESQUE est candidat :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14
Robert LEVESQUE : 26 voix.
Monsieur Robert LEVESQUE est proclamé huitième Maire-Adjoint.

- Pour le poste de neuvième Maire-Adjoint, Madame Monique GROS est candidate :

Votants : 32
Blancs et nuls : 06
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14
Monique GROS : 26 voix.
Madame Monique GROS est proclamée neuvième Maire-Adjoint.



5

Délégations données au Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code des collectivités territoriales

- Monsieur le Maire indique que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil Municipal peut donner délégation au Maire sur les points suivants :
 1. d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
 2. de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 3. de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
 5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 6. de passer les contrats d'assurance ;
 7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services

municipaux ;

8. de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;

9. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30.000 f ;

11. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13. de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal ;

16. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;

17. de régler les conséquences dommageables dans des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal procède à un vote global sur les 17 points. Le Conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

Monsieur le Maire fait procéder au vote :

26 pour,

6 abstentions.



6

Indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints

- Monsieur le Maire rappelle que le Conseil doit approuver le régime indemnitaire du Maire et des Maires-Adjoints prévu par la réglementation.

Monsieur le Maire fait procéder au vote : 26 pour, 6 abstentions.

- Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance : Amira MIMOUNI

Le Maire : Gérard COSME

